



Vente forcée, à mon avis...

Par **Julien**, le **08/02/2015** à **20:30**

Bonjour à tous, rnMa fille, enceinte, et son compagnon ont déposé une liste chez "xxxxxx". Celui-ci a voulu le maximum pour "son fils", mais ils se sont séparés. Il refuse même maintenant de reconnaître son fils, bref...rnxxxxxx leur a dit, au départ, d'emporter tous les articles, et qu'ils paieront la différence à la fin.rnHors, ma fille, au chômage, ne pourra assumer ces frais, sauf en prenant un crédit, sauf si, ce qui paraît improbable, la totalité est réglée.rnMa fille a demandé à xxxxxx si ils pouvaient reprendre certains articles pour alléger ces frais, mais il lui a été répondu qu'il fallait avoir les emballages, et comme son con pagnon, les avait détruits, pas de reprise.rnIl me semble que cette pratique est un peu de la vente forcée, et xxxxxx trouve cette excuse des emballages manquants pour lui laisser tout les articles sur les bras. rnPensez-vous que ceci peut être assimilé à de la vente forcée ?rnEt comment, éventuellement, les obliger à reprendre quelques articles ?rnEn vous remerciant, je vous souhaite bonne soirée et bonne semaine.

Par **Lag0**, le **09/02/2015** à **08:33**

Bonjour,rnVente forcée ? je ne pense pas...rnLe magasin n'a pas obligé votre fille à opter pour le principe de la liste de cadeau, ni encore à emporter avant paiement les articles choisis. C'est bien son choix à elle !rnLe magasin est prêt à faire un geste en reprenant les articles intacts avec leur emballage, c'est déjà une bonne chose. A priori, ils n'y sont pas obligés...